

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi nº 106

Loi nº 2 sur les crédits, 2000-2001

Présentation

Présenté par
M. Bernard Landry
Ministre des Finances

Éditeur officiel du Québec
2000

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 8 846 069 514,00 $ représentant un peu plus de 25 % des crédits à voter apparaissant au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 2000-2001, selon les montants présentés en annexe en regard de chacun des programmes des portefeuilles qui y sont énumérés.

Projet de loi nº 106

LOI Nº 2 SUR LES CRÉDITS, 2000-2001

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 8 846 069 514,00 $ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2000-2001, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Cette somme maximale se partage selon les montants apparaissant en annexe en regard de chacun des différents programmes qui y sont énumérés, lesquels sont constitués comme suit :

1° 8 099 995 150,00 $ représentant 25,0 % des crédits à voter pour chacun des programmes apparaissant au budget des dépenses du gouvernement pour cette année financière ;

2° 18 610 900,00 $ représentant quelque 20,4 % additionnel des crédits à voter pour le programme 1 « Promotion et développement de la Métropole » du portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ;

3° 54 750 100,00 $ représentant quelque 13,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures » du portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ;

4° 165 146 100,00 $ représentant quelque 42,3 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités » du portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ;

5° 98 200,00 $ représentant quelque 3,0 % additionnel des crédits à voter pour le programme 5 « Organismes administratifs et quasi judiciaires » du portefeuille « Affaires municipales et Métropole » ;

6° 5 946 975,00 $ représentant quelque 11,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Financement agricole » du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » ;

7° 13 429 375,00 $ représentant quelque 11,1 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Soutien à la culture et aux communications » du portefeuille « Culture et Communications » ;

8° 18 079 475,00$ représentant quelque 7,5 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Organismes et sociétés d'État » du portefeuille « Culture et Communications » ;

9° 151 875 600,00 $ représentant quelque 15,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 1 « Mesures d'aide à l'emploi » du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale » ;

10° 180 666 600,00 $ représentant quelque 6,5 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Mesures d'aide financière » du portefeuille « Emploi, Solidarité sociale » ;

11° 22 656 325,00 $ représentant quelque 2,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Services à la famille et à l'enfance » du portefeuille « Famille et Enfance » ;

12° 22 075 000,00 $ représentant quelque 3,3 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Prestations familiales » du portefeuille « Famille et Enfance » ;

13° 23 601 300,00 $ représentant quelque 16,9 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Connaissance et gestion du patrimoine forestier » du portefeuille « Ressources naturelles » ;

14° 307 425,00 $ représentant quelque 14,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 « Financement forestier » du portefeuille « Ressources naturelles » ;

15° 68 830 989,00 $ représentant quelque 20,9 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 « Sûreté du Québec » du portefeuille « Sécurité publique ».

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

PROGRAMME 1	
Promotion et développement de la Métropole	22 829 900,00
PROGRAMME 2	
Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	100 212 875,00
PROGRAMME 3	
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	97 506 775,00
PROGRAMME 4	
Administration générale	10 732 675,00
PROGRAMME 5	
Organismes administratifs et quasi judiciaires	826 400,00
PROGRAMME 6	
Habitation	67 577 175,00
PROGRAMME 7	
Régie du logement	3 272 075,00
	302 957 875,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

PROGRAMME 1	
Formation, recherche et développement technologique	8 954 900,00
PROGRAMME 2	
Financement agricole	12 733 025,00
PROGRAMME 3	
Aide aux entreprises agroalimentaires	44 009 725,00
PROGRAMME 4	
Assurances agricoles	88 145 250,00
PROGRAMME 5	
Appui réglementaire	10 186 150,00
PROGRAMME 6	
Gestion interne et soutien	11 756 175,00
PROGRAMME 7	
Développement des pêches et de l'aquiculture	4 811 375,00
	180 596 600,00

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME 1	
Conseil du trésor	14 718 950,00
PROGRAMME 2	
Fonctions gouvernementales	26 663 275,00
PROGRAMME 3	
Commission de la fonction publique	523 225,00
PROGRAMME 4	
Régimes de retraite et d’assurances	1 081 825,00
PROGRAMME 5	
Fonds de suppléance	132 943 650,00
	175 930 925,00

CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 1

Bureau du lieutenant-gouverneur	232 350,00

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	6 458 025,00

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes	2 456 425,00

PROGRAMME 4

Affaires autochtones	3 297 875,00

PROGRAMME 5

Jeunesse	2 169 600,00
	14 614 275,00

CULTURE ET COMMUNICATIONS

PROGRAMME 1

Gestion interne et institutions nationales	16 525 950,00

PROGRAMME 2

Soutien à la culture et aux communications	30 241 325,00

PROGRAMME 3

Organismes et sociétés d'État	60 241 025,00
	107 008 300,00

ÉDUCATION

PROGRAMME 1	
Administration et consultation	26 735 450,00
PROGRAMME 2	
Formation en tourisme et hôtellerie	4 203 825,00
PROGRAMME 3	
Aide financière aux études	104 325 450,00
PROGRAMME 4	
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	1 512 438 300,00
PROGRAMME 5	
Enseignement supérieur	736 044 550,00
PROGRAMME 6	
Consolidation et développement des services éducatifs	50 000 000,00
	2 433 747 575,00

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE	
PROGRAMME 1	
Mesures d’aide à l’emploi	242 387 375,00
PROGRAMME 2	
Mesures d’aide financière	698 877 125,00
PROGRAMME 3	
Soutien à la gestion	49 288 500,00
	990 553 000,00

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement	35 577 225,00

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 088 450,00

PROGRAMME 3

Développement de la Capitale nationale	7 663 275,00
	44 328 950,00

FAMILLE ET ENFANCE

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration	8 696 525,00

PROGRAMME 2

Services à la famille et à l'enfance	211 823 000,00

PROGRAMME 3

Prestations familiales	166 407 500,00

PROGRAMME 4

Conseil de la famille et de l'enfance	199 600,00
	387 126 625,00

FAUNE ET PARCS

PROGRAMME 1

Société de la faune et des parcs du Québec	24 770 225,00
	24 770 225,00

FINANCES	
PROGRAMME 1	
Politiques économiques et fiscales	7 474 425,00
PROGRAMME 2	
Politiques et opérations financières	4 249 650,00
PROGRAMME 3	
Contrôleur des finances	5 492 900,00
PROGRAMME 5	
Gestion interne et soutien	5 894 775,00
PROGRAMME 6	
L'inspecteur général des institutions financières	5 532 375,00
PROGRAMME 7	
Soutien au développement de l'économie	34 313 400,00
PROGRAMME 8	
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	55 047 500,00
PROGRAMME 9	
Provision pour des initiatives concernant les revenus	10 499 600,00
	128 504 625,00

INDUSTRIE ET COMMERCE

PROGRAMME 1

Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	18 457 725,00

PROGRAMME 2

Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur	19 464 775,00
	37 922 500,00

JUSTICE ET CONDITION FÉMININE

PROGRAMME 1	
Formulation de jugements	5 018 875,00
PROGRAMME 2	
Administration de la justice	56 963 875,00
PROGRAMME 3	
Justice administrative	2 473 075,00
PROGRAMME 4	
Aide aux justiciables	26 568 300,00
PROGRAMME 5	
Condition féminine	1 743 775,00
	92 767 900,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMME 1

Le protecteur du citoyen	1 570 025,00

PROGRAMME 2

Le vérificateur général	3 758 575,00
	5 328 600,00

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PROGRAMME 1

Soutien au développement de la recherche, de la science et de la technologie	4 794 875,00

PROGRAMME 2

Soutien financier au développement de la recherche, de la science et de la technologie	48 671 050,00
	53 465 925,00

RÉGIONS

PROGRAMME 1

Mesures de soutien au développement local et régional	36 314 750,00
	36 314 750,00

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

PROGRAMME 1

Relations civiques et relations avec les citoyens	4 065 425,00

PROGRAMME 2

Immigration et intégration	23 707 475,00

PROGRAMME 3

Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	5 274 350,00

PROGRAMME 4

Curateur public	9 399 475,00
	42 446 725,00

RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1

Affaires internationales	21 991 900,00

PROGRAMME 2

Charte de la langue française	5 644 725,00
	27 636 625,00

RESSOURCES NATURELLES	
PROGRAMME 1	
Connaissance et gestion du territoire	7 961 450,00
PROGRAMME 2	
Connaissance et gestion du patrimoine forestier	35 010 525,00
PROGRAMME 3	
Financement forestier	522 725,00
PROGRAMME 4	
Gestion et développement de la ressource minérale	11 497 850,00
PROGRAMME 5	
Direction et soutien administratif	16 677 100,00
PROGRAMME 6	
Développement énergétique	11 051 725,00
	82 721 375,00

REVENU

PROGRAMME 1

Administration fiscale	104 133 025,00
	104 133 025,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

PROGRAMME 1	
Fonctions nationales	48 809 100,00
PROGRAMME 2	
Fonctions régionales	2 097 584 175,00
PROGRAMME 3	
Consolidation et développement des services sociosanitaires	150 000 000,00
PROGRAMME 4	
Office des personnes handicapées du Québec	13 285 125,00
PROGRAMME 6	
Développement du loisir et du sport	14 445 150,00
	2 324 123 550,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROGRAMME 1

Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	34 875 950,00

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec	82 190 875,00

PROGRAMME 3

Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	39 113 100,00

PROGRAMME 4

Sécurité et prévention	11 538 925,00
	167 718 850,00

TOURISME

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme	13 331 675,00
	13 331 675,00

TRANSPORTS	
PROGRAMME 1	
Infrastructures de transport	211 224 200,00
PROGRAMME 2	
Systèmes de transport	75 700 625,00
PROGRAMME 3	
Administration et services corporatifs	18 945 750,00
	305 870 575,00

TRAVAIL

PROGRAMME 1

Travail	16 074 100,00	
	16 074 100,00	
		8 099 995 150,00